

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 septembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

**Représentés:**

Abstentions : 0

**Présents non votants :**

**Excusés :** Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Politiques contractuelles : porté à connaissance sur l'état d'avancement des candidatures (Contrat Territorial Occitanie, Approches Territoriales Intégrées, LEADER)**

La nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Dans cette perspective, il est attendu trois candidatures mettant en exergue la force du projet partagé à déposer dans des délais contraints :

- Approches Territoriales Intégrées : 16 septembre 2022 – dossier déposé
- Contrat Territorial Occitanie/Territoire : fin septembre – début octobre 2022
- LEADER : 30 octobre 2022.

Afin de réponse au mieux aux attentes des partenaires financiers, des temps de concertation ont été engagés sur le territoire depuis un an sous différentes formes :

- **Un temps de concertation** général de juin à octobre 2021 en direction des habitants devant répondre à trois questions sur :
  - « la France, la communauté de communes, le territoire, pour vous, c'est ? »,
  - « sur quoi faut-il miser ? » ;
  - « quels conseils aux élus ? ».

Ces témoignages ont permis de réaliser un film...

- **Un temps de concertation** sur une journée multithématique le 7 septembre 2022 avec des ateliers d'échanges :
  - Comment construire un avenir lucide et désirable face au dérèglement climatique ?
  - Quelle agriculture pour demain ?
  - Comment mieux consommer local ?
  - Quelle place pour le patrimoine demain ?
  - Quelles dynamiques pour garantir une attractivité territoriale ?

Un compte-rendu de la journée sera adressé à l'ensemble des participants.

- **Des temps de concertation** au sein des comités de pilotage et également dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

- **Des temps d'échanges collaboratifs** avec les partenaires (Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Agence Régionale de la Santé, Comité Régional du Tourisme, Hérault Tourisme, Chambres consulaires...
- **Des réunions thématiques** avec le monde associatif dans les domaines culturel et patrimonial, environnemental, économique et touristique... .../...
- **Un temps de concertation** avec les communautés de communes
  - Rencontre avec chaque communauté de communes au sein des bureaux ou des conseils communautaires
    - 4 juillet, CDC Les Avant-Monts
    - 7 juillet, CDC du Minervoise au Caroux
    - 13 juillet, CDC Sud Hérault
    - 20 juillet, CDC Grand Orb.

En ce qui concerne les trois candidatures, voici l'état d'avancement au 29 septembre 2022 :

### **1 - Approches Territoriales Intégrées**

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le programme FEDER-FSE+, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme et répondent aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire et de mettre en œuvre une stratégie multithématique rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

La programmation FEDER-FSE+ 2021-2027 dont la Région est autorité de gestion, est constituée de cinq priorités qui répondent à la stratégie de l'Union européenne, et notamment à l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens ».

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Lutter contre la désertification médicale ;
- Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

Sur la génération précédente du programme européen ATI/FEDER, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles avait été retenu chef de file par l'autorité de gestion.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection des territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie qui porteront des Approches Territoriales Intégrées dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. Seules les candidatures retenues permettront l'accès des projets de leur territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

**La candidature a été déposée le 16 septembre 2022.**

## 2 - Contrat Territorial Occitanie/Territoire

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la Région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Le contrat cadre du territoire Haut Languedoc et Vignobles 2018-2021 a été signé en juillet 2019 et a permis d'établir quatre enjeux de développement croisant la stratégie régionale avec la stratégie territoriale proposant sur quatre enjeux :

- Enjeu 1 – Conforter l'attractivité et améliorer la cohésion sociale du territoire
- Enjeu 2 – Construire et renforcer les équilibres intra et extra territoriaux du Pays
- Enjeu 3 – Valoriser les ressources locales
- Enjeu 4 – Accompagner durablement la transition énergétique.

Élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le contrat a donné lieu à une intervention portant sur :

- Un soutien financier à deux fiches thématiques expérimentales : le développement, la valorisation et la requalification de la ressource bois de châtaignier et l'élaboration, la mise en place et le déploiement de dispositifs et démarches transversales pour la qualification du cadre de vie en zone rurale (Colorons le Pays et Opération Collective de Modernisation)
- Un accompagnement de 148 opérations pour près de 5 M€ de subventions.

Dans ce cadre-là, le Pays a assuré une ingénierie territoriale auprès des porteurs de projets et a assuré également le relais de la politique des bourgs-centres du dispositif régional. Six contrats bourgs-centres ont pu être signés : Bédarieux, Olonzac, Roujan, Murviel-les-Béziers, Magalas, Capestang. Cinq communes sont à ce jour positionnées sur la deuxième génération des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 et sont en cours d'élaboration et/ou de validation : Lamalou-les-Bains, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières, Puisserguier.

En termes de gouvernance, c'est un comité de pilotage co-présidé par Florence Brutus et Jean Arcas qui a permis de suivre le contrat. Six comités de pilotage se sont réunis pour orienter et valider les maquettes financières annuelles ainsi que les projets bourgs-centres.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles fort des rencontres territoriales, du Contrat de Relance et de Transition Écologique, de la stratégie régionale à travers le PACTE VERT a élaboré un premier document de candidature portant sur trois enjeux territoriaux :

- Enjeu 1 – Un cadre de vie durable
- Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif
- Enjeu 3 – Un territoire résilient

Ce document adressé aux partenaires communautaires et au Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour ajouts et corrections doit être retourné avant la fin du mois de septembre 2022.

L'objectif est de pouvoir finaliser la candidature en octobre 2022 par la Région, d'organiser un comité de pilotage en novembre 2022 pour un passage en commission permanente de la Région en décembre 2022.

### 3 - LEADER

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

Pour la prochaine période de programmation 2023-2027, la Région Occitanie sera autorité de gestion.

La Région Occitanie a lancé en juin dernier l'appel à candidatures dont l'objectif est de présenter le cadre relatif à la sélection des territoires LEADER et de façon plus détaillée précisant :

- les orientations pour la conduite des stratégies locales de développement pour la période 2023-2027, en articulation avec les feuilles de route sur-mesure définies dans chaque territoire dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028. Ces stratégies territoriales ciblées assorties d'un plan d'action resserré devront démontrer la capacité du territoire, à son échelle, à répondre aux orientations du Pacte Vert Occitanie ;
- les critères de sélection définis en cohérence pour retenir les stratégies locales de développement LEADER les plus pertinentes au regard des enjeux locaux et régionaux. Cela se traduit notamment par un rôle renforcé des territoires de projet existants et engagés dans une démarche de contractualisation territoriale avec la Région, qui sont invités à décliner leur projet de territoire de façon cohérente et complémentaire entre LEADER, les autres politiques européennes et les politiques territoriales ;
- la procédure de sélection mise en place.

Depuis le 16 septembre, le Pays commence à travailler sur la candidature LEADER. La date butoir de dépôt est au 30 octobre 2022.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir prendre acte de ces informations.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte de ces informations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 29 septembre 2022

Le Président,  
Jean ARCAS

